Zeitschrift: Berner Schulblatt

Herausgeber: Bernischer Lehrerverein

Band: 103 (1970)

Heft: 39

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 31.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Organ des Bernischen Lehrervereins 103. Jahrgang, Bern, 25. September 1970 Organe de la Société des enseignants bernois 103e année, Berne, 25 septembre 1970

† Gustav Baumann

Gustav Baumann, geb. am 23. April 1903 in Attelwil AG durfte mit seinen Geschwistern eine frohe Jugendzeit verbringen. Er besuchte die Bezirksschule in Reitnau



und absolvierte nachher eine Lehre als Feinmechaniker. Nachdem er in der Uhrenfabrik Baer in Sumiswald tätig war, entschloss er sich, Lehrer zu werden. Nach bestandener Prüfung konnte er direkt ins Oberseminar in Bern eintreten. Die Klassenkameraden erkannten bald, dass Gustav nicht nur handwerklich, sondern auch schulisch sehr begabt war. Ein Kollege der 87. Prom. des Staatsseminars hat mir folgenden kleinen Nachruf zugestellt. «Zwei Jahre Internat in Hofwil hatten uns zusammengeschweisst. Nun stiess im dritten Jahr in Bern ein Fremder zu uns; verstohlen musterten wir ihn. Wird der Neue sich in unsere flotte Kameradschaft einleben, oder wird er uns mehr oder weniger fremd bleiben? Die Skepsis war unbegründet! Lieber Gustav Baumann, Dein aufgeschlossenes, freundliches Wesen und fröhliches, ansteckendes Lachen gewann bald einmal unsere Herzen. Schon bald nach dem Seminaraustritt wählten wir Dich zu unserm Präsidenten. Mit Geschick und Humor hast Du dann zehn Jahre unsere Zusammenkünfte und Verhandlungen geleitet. Auch nachher hieltest Du unserer Vereinigung die Treue und warst einer der Fleissigsten an unsern Zusammenkünften. Immer freuten wir uns, wenn Du erschienst; wenn Du, «Güstel» lachtest, bis Dein Kopf rot anlief, dann mussten wir unwillkürlich ebenfalls lachen, auch ohne vielleicht die Ursache Deiner Heiterkeit zu kennen. Nun werden wir Deine ansteckende Fröhlichkeit im Freundeskreis sehr vermissen, aber Dich selber unser Leben lang in lieber Erinnerung behalten.»

Nach Seminaraustritt übernahm Gustav Baumann eine Stellvertretung in Hermrigen und wurde dann an die Kantonale Taubstummenanstalt in Münchenbuchsee gewählt. Hier lernte der Schreibende ihn während vier Jahren als liebenswürdigen, hilfsbereiten Kollegen kennen. In der Kollegin Fräulein Johanna Hutmacher fand er seine zukünftige Ehegattin. Im Herbst 1930 wurde er an die Oberschule in Tüscherz gewählt, und er blieb dieser Gemeinde bis zu seinem Rücktritt im Jahre 1969 treu. Als die Schülerzahl zurück ging, führte er jahrelang die Gesamtschule. Seine Lehrtätigkeit zeigte schöne Erfolge, so dass auch viele seiner Schüler in die Sekundarschule übertreten konnten. Wie man uns sagte, war er kein Pedant, ganz im Gegenteil. Er war gütig, verständnisvoll, weltoffen, ernsthaft, gelegentlich aber auch humorvoll und originell. Er war ein richtiger Dorfschulmeister, der in die Bielerseegegend passte, ein unauffälliger Erzieher mit grossem Wissen und Können.

Dass Gustav Baumann nicht nur als Lehrer sein Amt mit grossem Pflichtbewusstsein ausübte, kam bei den Ansprachen anlässlich der Abdankung zum Ausdruck. So stellte er sich der Öffentlichkeit in vielfacher Hinsicht zur Verfügung. Er gehörte als Mitglied der kantonalen Kirchensynode an. Die Schützengesellschaft ehrte in ihm ihren Schützenmeister, langjährigen Präsidenten und ihr Ehrenmitglied. Besondere Verdienste erwarb er seit 1931 bis zu seinem Tode als Gemeindeschreiber. Es seien hier einige Worte aus der Ansprache des Gemeindepräsidenten aufgeführt. «Im Laufe der Jahre bekleidete er unzählige Ämter und Posten in verschiedenen Gremien, wo er überall seinen Mann stellte. Er war ein wahrhafter Diener der Öffentlichkeit, der das in ihn gesetzte Vertrauen stets rechtfertigte. Bei heiklen Problemen zeigte sich sein ausgeprägtes Verantwortungsgefühl. Anderseits schillerte in seinen Schreiben oft sein feiner

Inhalt - Sommaire

† Gustav Baumann	303
Programmierter Unterricht	304
Weiterbildungskurs	304
Sektion Konolfingen	304
Bernische Lehrerveteranen	305
Veteranenvereinigung Region Thun	305
Berner Stadttheater	305
Société des enseignants bernois	306
Centre d'information pédagogique	307
Dans les Ecoles normales	308
Groupe romand du corps enseignant	
pour la gymnastique respiratoire	308
Communications du Secrétariat	308
Vereinsanzeigen – Convocations	310

Humor durch. Er konnte es sich nicht versagen, ab und zu den Schalk zu seinem Recht kommen zu lassen, selbst wenn es sich um ein Schreiben an die hohe Obrigkeit handelte. Seine träfen Ausdrücke und originellen Redewendungen werden uns fehlen. Auch ausserhalb der Amtsräume wird uns Gustav Baumann als geselliger Mitbürger, Kamerad und Freund fehlen. Die bekannte Figur mit dem breitrandigen Hut auf dem Fahrrad werden viele vermissen.»

So haben auch wir 87er einen lieben, humorvollen und originellen Kameraden verloren. Lieber «Güstu», Du warst ein Schulmeister, der der Lehrerschaft zur Ehre gereichte. Wir danken Dir.

Seiner Gattin, den beiden Söhnen mit ihren Familien und der Tochter sprechen wir unser herzliches Beileid aus.

O. Z.



Programmierter Unterricht orientierender Kurs

Referenten

Dr. H. W. Hunziker, Lernpsychologe, Kilchberg ZH (Befürworter)

Robert Pfister, Sekundarlehrer, Steffisburg (Gegner)

Ort, Zeit, Programm

Physikzimmer Neufeldschulhaus Thun

je Freitag 17.00-18.30 Uhr

30. Okt.: Was spricht für den Programmierten Unterricht?

6. Nov.: Was spricht gegen den Programmierten Unterricht?

13. Nov.: Fragen und Diskussion in Anwesenheit beider Referenten

Der Kurs wird von den Sektionen Thun-Stadt und -Land durchgeführt, steht aber ohne Notwendigkeit vorheriger Anmeldung *allen Interessenten* offen.



Weiterbildungskurs

für nebenamtlich tätige Leiter von Schul- und öffentlichen Jugend- und Volksbibliotheken (Gemeindebibliotheken)

Kurstage:

wahlweise je 1 Tag in der Woche von Montag, den 9. 11. bis Freitag, den 13. 11. 70

Kursort:

Bern, Monbijoustrasse 45a (Hofgebäude), in den Räumlichkeiten des Schweizer Bibliotheksdienstes und der Berner Volksbücherei

Tramhaltestelle: Monbijou (Tram Nr. 9 Richtung Wabern), Parkplätze in beschränkter Zahl vorhanden.

Zeit:

08.30 bis 17.15 Uhr

Entschädigung:

Den Teilnehmern wird das Billet 2. Klasse plus ein Beitrag an die Verpflegungskosten vergütet.

Material:

Notizmaterial. Alles übrige steht zur Verfügung.

Referenten:

Dr. F. G. Maier, Direktor der Schweiz. Landesbibliothek,

H. Rohrer, Leiter der Berner Volksbücherei und des Schweiz. Bibliothekdienstes,

Tista Murk, Direktor der Schweiz. Volksbibliothek ev. weitere Mitglieder der Kant. Kommission

Kursprogramm

- Begrüssung durch den Präsidenten der Kant. Kommission für Jugend- und Volksbibliotheken
- 2. Die Zukunft der öffentlichen Bibliotheken im Kanton Bern
 - 2.1 Pläne für den Aufbau und die Struktur der öffentlichen Bibliotheken im Kanton Bern (siehe Berner Bibliothekar Nr. 13)
 - 2.2 Die neue Subventionsverordnung, gültig ab 1.1.69; Erläuterung und Beantwortung von Fragen durch ein Mitglied der Kommission

Kaffeepause

- 3. Der Schweizer Bibliotheksdienst
 - 3.1 Organisation
 - 3.2 Ziele und Aufgaben
 - 3.3 Praktische Möglichkeiten: Dokumentation Beratung – Vermittlung von Mobiliar und Material – Technische Dienstleistungen

Einführung durch den interim. Geschäftsführer, H. Rohrer

Dislokation zum Mittagessen ins Tea-Room des COOP-Centers, Breitenrainplatz

Mittagessen: 13.00 Uhr

- 4. Die Schweizerische Volksbibliothek
 - 4.1 Organisation
 - 4.2 Ziele und Aufgaben
 - 4.3 Praktische Möglichkeiten

Einführung durch einen Vertreter der Schweizerischen Volksbibliothek

- 5. Besichtigung einzelner Bibliotheken
- 6. Abschliessende Diskussion und Entlassung in der Bibliothek Monbijou

Die Anmeldungen sind zu richten an die Kant. Erziehungsdirektion, Münsterplatz 3a, 3011 Bern. Sie werden in der Reihenfolge des Eintreffens berücksichtigt. Pro Kurstag können ca. 40 Teilnehmer aufgenommen werden.

Die Erziehungsdirektion

Sektion Konolfingen

Eine unternehmungslustige Schar von 41 Kolleginnen und Kollegen aus dem Amte Konolfingen reiste am 8. September per Zug via Lötschberg ins schöne Wallis. Das Wetter war wie gewünscht zum Reisen. Erstes Ziel war der Besuch der Aluminiumwerke Chippis.

Von Siders spazierten wir hinüber nach Chippis, wo wir im Foyer der Fabrik ausserordentlich freundlich empfangen wurden. Nach einem sympathischen Kurzreferat von Herrn Schreiber wurde der Tonfilm «Aluminium überall für alle» vorgeführt, der über die Herstellung und die Verwendungsmöglichkeiten des wertvollen Metalles orientierend Aufschluss gibt. Anschliessend folgte die Besichtigung der Hütte, wo die Fabrikation von Rohaluminium und dessen Legierungen zu sehen war. Die Anlagen werden, soweit möglich, laufend den neuesten Erkenntnissen der Wissenschaft und Technik angepasst, um konkurrenzfähig zu bleiben.

Im Foyer offerierte uns die Fabrikleitung ein ausgezeichnetes Mittagessen, bereichert mit einem herrlichen «vin du pays». Sektionspräsident und Reiseleiter Ernst Bigler, Oberdiessbach verdankte die freundliche Aufnahme, die nette Führung und die festliche Bewirtung. Er spielte auf die guten Beziehungen der Berner zum Wallis an, denn auf der Alpennordseite weiss man Sonne, süsse Früchte und edlen Wein eben auch zu schätzen. In launiger Gegenrede meldeten sich die Gruppenführer spontan zum Worte und gaben weitere wertvolle Aufschlüsse über den Fabrikbetrieb und seine Einrichtungen. Eine zwangslos fröhliche Stimmung herrschte im Saal. Nachmittags führte der Gang durch die Halbzeugwerke, die der Herstellung von Aluminiumblechen und -Profilen, dienen. Grösstes Interesse erweckten auch die Arbeitsvorgänge in den Walz- und Presswerken. Zudem war man auch da beeindruckt vom Ausmass der Anlagen. - Die Alusuisse ist ein Konzern, der nicht nur in der Schweiz, sondern auch in vielen andern europäischen Staaten und in Übersee Unternehmungen dieser Art führt. Ihre grosse wirtschaftliche Bedeutung für unser Land steht daher ausser Frage.

Nach Abschluss der Besichtigung fuhren wir per Car zum unterirdischen See in St. Léonard. Die Gondelfahrt in der Kühle und Stille dieser seltsamen Grotte bildete eine wohltuende Abwechslung und einen weitern Höhepunkt der Exkursion.

In Brig wies man uns für die Heimfahrt in einen neuen Salonwagen der BLS, was wir alle zu schätzen wussten. Der lehr- und abwechslungsreiche Herbstausflug ins Wallis bleibt sicher allen Teilnehmern in bester Erinnerung.

R. H.

Bernische Lehrerveteranen

Unter dem Vorsitz von alt Oberlehrer Werner Brand versammelte sich das Kantonal-Komitee der Bernischen Lehrer-Veteranen in Bern, um zur Lage der Pensionierten Stellung zu nehmen.

Der Vorsteher der Bernischen Lehrerversicherungskasse, E. Sulzberger, sprach in sehr interessanter Weise und auf objektive Art über die Probleme der Pensionierten. Eingehend orientierte er besonders über die finanzielle Lage der Witwen und der früher Pensionierten und wies Wege, wie Härtefälle gemildert werden können. Sodann sprach der Referent über die laufenden Bemühungen zur Verbesserung der finanziellen Altersvorsorge: Verfassungs-Initiative der PDA, Verfassungs-Initiative der Sozialdemokraten, Bürgerliche Volksbegehren sowie die Postulate des LdU und gab der Hoffnung Ausdruck, die AHV möchte nicht zum Spielball politischer Interessen werden.

In der Diskussion wurden Fragen besprochen wie Erhöhung der Renten bei allfälliger Reallohn-Erhöhung der Aktiven, Teuerungszulagen für Aktive und Pensionierte, Erhöhung der AHV-Renten und Leistungen der Lehrerversicherungskasse etc.

Zum Schluss stimmte das Kantonalkomitee einstimmig einem Antrag der Leitung zur Unterstützung des Lehrer-Fortbildungszentrums «Le Pâquier» zu.

ebs.

Veteranenvereinigung Region Thun

Am 19. August fanden sich 40 Mitglieder der Vereinigung pensionierter Lehrkräfte in Thun ein zu einer zweitägigen Fahrt ins Elsass. Der mächtige und bequeme Reisecar trug uns nordwärts über Bern, den Oberaargau, Balstal und obern Hauenstein nach Basel. Der Grenzübertritt an der Dreiländerecke erfolgte anstandslos. Unser erstes Fernziel war die Stadt Freiburg im Breisgau mit dem mächtigen reingotischen Dom. Kurz vor Überquerung des Rheins bei Altbreisach konnten wir von einer Anhöhe das weite Tal überblicken. Nach der Ankunft in der ehemaligen Reichsstadt Colmar, die wir am folgenden Tag besichtigen wollten, ging die Fahrt nordwärts über Schlettstadt (franz. Sélestat) unserm Hauptziel, Strassburg, zu, wo wir am Spätnachmittag anlangten. Nach dem Morgenimbiss begaben wir uns folgenden Tags zum Dom. Auf einer Stadtrundfahrt sahen wir die Pädagogische Hochschule, die Musikhochschule, das Europahaus (Sitz des Europarates, der Montanunion), das Kaiser-Wilhelm-Gebäude, eine alte Kirche aus dem 12. Jahrhundert, in der Alb. Schweitzer 1908 getraut wurde, die Winston Churchill- und die Europabrücke, von den Binnenhäfen das Vaubanbecken, das Kalibecken, das Gutenbergdenkmal. Die Rückfahrt durch die weit über 100 km lange Weinbergstrasse (17 000 ha Reben) vorüber an Kulturen wie Mais, Spargeln, Kohl, Tabak u. a. durch malerische Dörfer und Städte mit einladenden «Wynstuben» war unvergesslich. In Colmar galt unser Besuch vorerst dem berühmten Isenheimeraltar. Unser Besuch in Riquewihr, wo wir auch das Mittagsmahl einnahmen, ist unvergesslich. Bald nachdem wir an Kaysersberg, dem Geburtsort von Albert Schweitzer, vorüber waren, begann der Aufstieg zur Vogesen-Höhenstrasse. Auf der Passhöhe Col de la Schlucht (1246 m) öffnet sich weit der Bergwald. In der Niederung eines Waldtals liegt Münster. Als wir zum Grand Ballon gelangten (1424 m), verhinderte Nebel die Fernsicht. Den im ersten Weltkrieg schwer umkämpften Hartmannsweilerkopf betritt man mit schwerem Herzen: Unzählige Grabkreuze erinnern den Besucher, dass hier hunderte tapferer Soldaten verbluteten.

Über Cernez, Mülhausen, durch Gebiet mit Kaligewinnung, durch St. Louis gings zum Grenzübertritt nach Basel. Nach einer sehr guten, eindrücklichen Fahrt erreichten wir abends Thun. Mit bestem Dank an den Reiseleiter, Sek.-Lehrer Lori, sowie an den gewandten Chauffeur wurde die Dreiländerfahrt abgeschlossen.

Gr.

Das Berner Stadttheater spielt für die Landschulen

Im Auftrag der Sektionen Bolligen, Köniz und Zollikofen des BLV organisieren wir in dieser Saison drei Märchen- und eine Schauspielaufführung. Landschulen aus der näheren und weiteren Umgebung von Bern haben die Möglichkeit, diese zu besuchen. Das altbekannte Märchen «PINOCCHIO» wird in einer Neufassung von Hans Zimmermann und Kurt Pahlen unsern Schülern der Unter- und Mittelstufe gespielt. Lessings Dramatisches Gedicht «NATHAN DER WEISE» wird gut vorbereiteten 7.–9. Klässlern ein eindrückliches Erlebnis sein.

Es ist sehr wertvoll, wenn unsere Kinder schon während der Schulzeit Bekanntschaft mit dem guten Theaterspiel machen können. Ist es für manches Landkind doch vielleicht die einzige Möglichkeit der Kontaktnahme mit einem so wichtigen Kulturgut. Deshalb ist zu hoffen, dass sich recht viele Kolleginnen und Kollegen zum Besuch und der damit zusammenhängenden Vorbereitung entschliessen können.

Die Angemeldeten erhalten eine Woche vor dem Vorstellungstag die Billette mit einem Einzahlungsschein zugestellt. Der Rechnungsbetrag ist vor der Vorstellung einzubezahlen. Einzelne Karten können jedoch an der Tageskasse zurückgegeben werden. Beachten Sie das Inserat im Berner Schulblatt und benützen Sie den Anmeldetalon.

R. Jenny, Gümligen

L'Ecole bernoise

Société des enseignants bernois (SEB) Assemblée des délégués (Suite)

Résultats de la votation générale

Le secrétaire central fait savoir qu'une équipe de vétérans, sous la direction de leur président cantonal, Werner Brand, ont établi les résultats de la votation générale concernant la formation continue (ceux-ci ont été publiés dans L'Ecole bernoise No 23, du 5 juin 1970). Au total, 3295 cartes de vote sont rentrées dans les délais (= 51,1 % des collègues aptes à voter); elles portaient 2619 oui, 600 non, et il y avait 76 bulletins blancs. Les sections ont approuvé dans leur ensemble le projet du Comité cantonal, - y compris, donc, la section de Berne-Ville, dont le comité avait pourtant recommandé de voter non. L'ancien règlement sur la formation continue (Règlement Nº 9) étant ainsi devenu caduc, il s'agit de le supprimer, ce qui a lieu à l'unanimité moins 2 voix; dès lors, la décision de l'assemblée extraordinaire des délégués du 4 mars peut entrer en viguer rétroactivement au 1er avril 1970.

Les réponses à l'enquête sur la coordination scolaire ont été dénombrées, pendant 10 jours, par des Normaliens. Le secrétaire central, Marcel Rychner, a publié, dans la SLZ du 9 juillet (N° 28/29), un rapport détaillé sur ce sujet. Nous en tirons ce qui suit:

- C'est presque à l'unanimité (20:1) que le corps enseignant de tout le canton se déclare prêt, en principe, à renoncer, en faveur de la coordination, à certaines structures traditionnelles, plans et moyens d'étude. Il demande, dans sa majorité (tout juste dans le Jura, à 4 contre 1 dans la partie allemande du canton), que la compétence de fixer date et durée des vacances d'été reste réservée aux autorités communales; l'idée de prolonger les vacances d'été au-delà de 6 semaines est rejetée à une grande majorité, non seulement en tant que telle mais aussi en tant que concession dans le cadre de la coordination.
- Un début plus précoce de l'enseignement de la 2^e langue nationale est également approuvé par tous les groupes (dans la proportion de 2:1 pour l'ancien canton, de 3:2 pour le Jura).
- Sur les autres points, des différences d'opinion significatives se manifestent:
- a) Dans la partie alémanique du canton (y compris le Laufonnais), le corps enseignant primaire n'est pas disposé à accepter le

- report à l'automne du début de l'année scolaire; en revanche, les maîtres aux écoles moyennes (professeurs secondaires et de gymnase), de même que les maîtres aux écoles professionnelles. en acceptent le principe (2:1).
- b) Tous les degrés (à l'exception des maîtres aux écoles commerciales et professionnelles) rejettent la possibilité de fixer le début de l'année scolaire au 1^{ex} octobre. Il en va de même pour la fixation du début de l'année scolaire à l'arrière-été.
- c) L'abaissement de l'âge d'entrée à l'école est combattu par les institutrices du degré inférieur (1:2) et par les maîtres primaires du degré supérieur (4:5); mais les maîtres secondaires (7:4), de 3 ymnase (5:2) et d'école professionnelle (5:3) l'approuvent; au total, l'opposition atteint une proportion de 6:7.
- d) Le corps enseignant jurassien se prononce pour le déplacement du début de l'année scolaire en automne: en gros, il approuve dans un rapport de 2:1 aussi bien la date du 1^{et} octobre que celle du 1^{et} ou du 15 août, les enseignants du degré inférieur marquant toutefois une nette préférence pour le mois d'août.
- Les réponses que le corps enseignant bernois a données aux 15 questions qui lui étaient posées laissent clairement apparaître qu'il est disposé à une coordination qui soit pédagogiquement appropriée et utile; mais il rejette tout ce qui ne peut être suffisamment justifié du point de vue pédagogique, c'est-à-dire là où les ajustements administratifs l'emportent sur des solutions meilleures.

Marcel Rychner rappelle pourquoi le Comité cantonal ne s'est pas contenté de soumettre aux membres SEB une ou deux questions seulement: certes, cela aurait facilité tant le remplissage du bulletin de vote par nos collègues que le dénombrement par le secrétariat des votes exprimés; mais cela aurait aussi fourni une image trop grossière des positions du corps enseignant bernois, qui aurait pu paraître à tort comme figé dans l'immobilisme et le conservatisme. Il est maintenant prouvé qu'il a des avis très diversifiés. Il est regrettable que 422 cartes de vote (13 %) n'aient pu être prises en considération parce qu'elles ne comportaient pas de réponses, ou seulement de façon incomplète, aux questions préalables concernant l'appartenance à la section, l'importance de la commune scolaire (au-dessus ou au-dessous de 2000 habitants) et le degré d'enseignement; mais on peut admettre que les 2873 réponses entrant en ligne de compte ont fourni des éclaircissements suffisants.

Modification de règlements et application des statuts

Diverses propositions du Comité cantonal sont acceptées, sans discussion ni opposition, au cours de votes successifs:

- La disposition visant à limiter les *prêts consentis par la* SEB est abolie. Compétence est laissée au Comité cantonal d'en fixer le montant selon les nécessités (Règlement N° 1, article 23).
- On renonce également à limiter le *taux d'intérêt* de ces prêts. C'est encore au Comité cantonal qu'il appartient de le fixer dans chaque cas en fonction des circonstances (Règlement Nº 1, article 25).
- Outre les maîtres d'écoles privées et d'établissements spéciaux, d'autres fonctionnaires, dont la tâche est en rapport étroit avec l'école (conseillers professionnels, par exemple), doivent pouvoir demeurer affiliés à la Caisse de remplacement du corps enseignant primaire. Il est pris la décision que voici: Les sociétaires SEB qui travaillent dans des établissements privés d'enseignement ou d'éducation, de même que ceux qui tombent sous l'article 8, alinéa 2, des statuts, peuvent entrer dans la Caisse de remplacement, respectivement continuer à en faire partie; le Comité cantonal fixe, de façon générale ou de cas en cas, les dispositions spéciales réglant leurs droits et devoirs.
- Les délégués étant les mandataires de confiance des sections, il appartient à celles-ci de les désigner lors de leurs assemblées. Il doit en aller de même pour les délégués de remplacement. L'interprétation authentique de l'article 24 des statuts sera désormais la suivante: «Les délégués sont des membres SEB à pleins droits, désignés spécialement pour ces fontions par les assemblées de sections. Lors de l'élection de ces délégués, une section peut simultanément désigner un ou plusieurs délégués de remplacement, appelés à suppléer un délégué empêché. Le nombre de ces remplaçants s'élève au plus à un cinquième (arrondi à l'unité la plus proche) des mandats dont dispose chaque section. C'est le bureau du Comité qui fait appel au délégué de remplacement; dans la mesure du possible, le délégué de remplacement doit représenter la même catégorie d'enseignants que le délégué qu'il remplace.»

Texte original: Hans Adam Texte français: Francis Bourquin

Centre d'information pédagogique (CIP), Porrentruy

Nouvelles parutions

Dans la collection géographique

«Séries jurassiennes»:

Moutier et le Grandval (11 vues en couleurs)

- 1. Croquis.
- 2. La vallée vue de l'est.
- 3. La vallée vue de l'ouest.
- 4. Moutier, vue générale.
- 5. Usines Tornos.
- 6. La ville à l'entrée des gorges.
- 7. Corcelles.
- 8. Défilé de Gänsbrunnen.
- 9. Crémines.
- 10. Grandval.
- 11. Eschert et Belprahon.

Prix de la série, montée sous cartons: Fr. 13.20.

Dans la collection «Sciences naturelles»:

La taupe (11 vues en couleurs)

- 1. Animal, vue latérale et dorsale.
- 2. Animal, face ventrale.
- 3. Animal, de face.
- 4. Patte antérieure droite, vue de l'arrière.
- 5. Patte antérieure droite (croquis).
- 6. Comparaison: pattes antérieure et postérieure (croquis).
- 7. Tête: œil et boutoir.
- 8. Gueule.
- 9. Mâchoires: squelette (croquis).
- 10. Taupinière.
- 11. L'habitat de la taupe (croquis).

Prix de la série, montée sous cartons: Fr. 13.20.

L'écrevisse (15 vues en couleurs)

- 1. L'animal dans son milieu, profil.
- 2. L'animal dans son milieu, face.
- 3. Animal, face dorsale.
- 4. Animal, face ventrale.
- 5. Les branchies.
- 6. La tête, vue latérale.
- 7. La tête vue de dessous: la bouche.
- 8. Une pince.
- 9. Articulations de la pince.
- 10. Animal, nomenclature (croquis).
- 11. Appendices céphaliques et pièces buccales disséqués.
- 12. Appendices céphaliques et pièces buccales: nomenclature (croquis).
- 13. Pattes locomotrices ou appendices thoraciques.
- 14. Appendices abdominaux.
- 15. Appendices thoraciques et abdominaux: nomenclature (croquis).

Prix de la série, montée sous cartons: Fr. 18.-

Une chauve-souris: l'oreillard (11 vues en couleurs)

- 1. Animal en position de repos, de face.
- 2. Animal en position de repos, ailes entrouvertes.
- 3. Animal en position de repos, de dos.
- 4. Animal étalé, face dorsale.
- 5. Animal étalé, face ventrale.
- 6. Membres antérieur et postérieur.
- 7. Tête, de face.
- 8. Tête, avec détail de l'oreille.
- 9. Gueule.
- 10. Nomenclature (croquis).
- 11. Comparaison avec l'oiseau (croquis)

Prix de la série, montée sous cartons: Fr. 13.20.

En souscription:

La Suisse et l'Europe

19 diapositives en couleurs (cartes et schémas), tirées de la brochure «La Suisse et l'Europe» publiée par la Commission jurassienne d'éducation civique européenne; avec l'autorisation de la Librairie de l'Etat, Berne.

Prix de la série: Fr. 22.80.

Le pétrole

17 diapositives en couleurs, tirées de la documentation BP (Benzines et Pétroles SA, Zurich) et publiées avec l'autorisation de l'éditeur.

Prix de la série: Fr. 20.40.

Commandes à adresser au Centre d'information pédagogique SPJ, Ecole normale des instituteurs, 2900 Porrentruy.

Dans les Ecoles normales

Delémont

Mise au concours

Le poste, nouvellement créé, de maîtresse d'application de 2^e ou 3^e année scolaire est mis au concours.

Exigences: Brevet d'institutrice, plus attestation de cours de perfectionnement ou pratique de l'enseignement.

Traitement: traitement d'institutrice, plus indemnité fondamentale de maîtresse d'application et rétribution de deux heures d'enseignement de méthodologie.

Date d'entrée en fonctions: 1er avril 1971.

Réserve: Une réorganisation éventuelle des classes d'application demeure réservée, ainsi que toute mesure corrélative. Il est prévu que la classe soit enseignée par la maîtresse d'application à nommer en 2^e, puis en 3^e année.

Renseignements: Peuvent s'obtenir auprès de M. Jacques-André Tschoumy, directeur de l'Ecole normale, 2800 Delémont.

Postulations: A adresser, avant le 31 octobre 1970, à la Direction de l'Instruction publique, Place de la Cathédrale 3a, 3011 Berne.

Groupe romand du corps enseignant pour la gymnastique respiratoire

Rappel

Nous rappelons les cours d'automne, dirigés par M^{me} Klara Wolf:

- à Aeschi s/Spiez, du 3 au 10 octobre et du 10 au 17 octobre (Hôtel Blümlisalp, tél. 033 54 33 03);
- à Saint-Moritz, du 26 au 30 octobre (Hôtel Laudinella, tél. 082 3 58 33).

Prière de s'inscrire directement auprès des hôtels mentionnés.

Début des cours: le samedi, dès 17 heures.

Renseignements complémentaires auprès de Max Diacon, Neuchâtel-Serrières (tél. 038 5 29 40)

Mitteilungen des Sekretariates

Communications du Secrétariat

Extrait des délibérations du Comité cantonal

Séance du mercredi 9 septembre 1970 Présidence: M. Fritz Zumbrunn, Berne

Pour les lecteurs pressés

Proposition du Conseil-exécutif: Allocation de cherté complémentaire de 4% sur les traitements et les rentes. Augmentation des traitements de 5% en valeur réelle dès le 1. 1. 71, avec inclusion de toutes les allocations de cherté dans le traitement. Inclusion supplémentaire de 4% (total: 40%) en faveur des vétérans ayant pris leur retraite jusqu'au 1. 4. 65.

Le Comité charge la commission des traitements de certaines tâches en vue de préparer les revendications de 1971.

Le décret réglant la formation continue a de nouveau été amélioré par la commission parlementaire; certains passages vaudront ce qu'on en fera dans la pratique.

La SEB demande de prévoir expressément le droit de regard des enseignants dans le texte du concordat intercantonal.

Si le début de l'année scolaire est reporté à l'automne, on demande de ne pas restreindre exagérément le droit de démissionner en cours d'année.

Après une «critique de manœuvre» détaillée et franche sur la conférence de presse, le Comité cantonal décide de s'en tenir au communiqué diffusé par le Comité directeur. Malgré les exagérations et inexactitudes de certains journalistes, ce

cas a livré des indications importantes sur la situation politique. Cette expérience portera son fruit.

Décision du Tribunal fédéral: La Caisse maladie de l'administration biennoise n'est pas tenue d'admettre les enseignants.

On s'emploiera à obtenir de l'aide des fonds de secours des associations d'enseignants et de la CACEB en faveur d'une veuve et d'orphelins non assurés.

Assistance judiciaire. Le Tribunal fédéral (section des assurances sociales) a rejeté le recours d'un collègue biennois qui demandait d'être admis dans la Caisse maladie de l'administration communale. Depuis la fondation de cette caisse, aucun enseignant n'y a jamais été admis; le tribunal considère comme patent qu'aucun n'a même demandé son admission depuis longtemps. Un droit coutumier remplit donc la lacune formelle des statuts, qui eux n'excluent pas expressément les enseignants. Seule une décision des organes préposés à la caisse peut changer cette pratique. L'affaire présente pour le corps enseignant local un aspect de principe; le Comité prend donc à sa charge les frais du recours également. - Avec un certain succès, dans deux cas de mésentente entre collègues, les représentants du Comité s'entremettent. – Une institutrice se voit reprocher depuis assez longtemps de ne pas préparer suffisamment ses élèves en vue de la classe suivante; l'inspecteur, le comité de section et le secrétaire central ont conféré avec la commission d'école et ont proposé un congé médical combiné avec un stage pédagogique.

Prêts, secours. Le Comité cantonal recommande au SLV d'accorder un prêt hypothécaire à un collègue menacé de devoir quitter son appartement et désireux de construire lui-même. – Il soutient la demande de secours formulée

par quelques collègues en faveur d'une veuve et de deux orphelins en bas âge, dont le mari et père est mort après une longue et coûteuse maladie. Comme il n'avait pu être assuré, pour des raisons médicales, la veuve n'a à sa disposition que la rente AVS et le capital de déposant, relativement modeste. Voici un cas où les fonds de secours devraient permettre à la veuve de s'occuper exclusivement de ses enfants au moins pendant quelques années. La part exacte de la SEB sera fixée lors d'une prochaine séance.

Formation continue. Le Comité directeur a conféré avec les députés qui représentaient notre corporation au sein de la commission parlementaire chargée d'examiner le projet de décret soumis par le Conseil-exécutif. La commission a réintroduit quelques améliorations, dont la plus importante concerne la possibilité d'accorder des congés payés destinés au perfectionnement professionnel. Le Comité constate que, s'il est appliqué dans un esprit libéral, ce décret peut donner satisfaction. Certaines formulations n'excluent pas une interprétation autoritaire; beaucoup dépendra donc de la pratique. - Le Comité nomme neuf membres de la commission de perfectionnement qui entrera en charge le 1er octobre pour l'ancien canton. Les autres membres seront nommés quand les propositions des milieux intéressés nous seront parvenues. La première séance est prévue pour fin octobre. - Le secrétaire au perfectionnement, M. Heinrich Riesen, travaillera à plein temps dès le 1er octobre également. Il prépare le programme des cours pour la première moitié de 1971. Les cours annoncés pour cet automne ont suscité (presque) trop d'inscriptions.

Problèmes pédagogiques. La commission qui étudie le passage de l'école secondaire au gymnase est sur le point de terminer ses travaux; c'est avec intérêt que le Comité attend son rapport. — Quelques membres du Comité et autres ont visité le Cycle d'orientation à Genève, dans le cadre de l'examen des variantes d'écoles à tronc commun («Gesamtschulen», «comprehensive schools»).

Législation. Le Comité prend connaissance de la controverse en cours au sujet de l'art. 57 LEP (heures hebdomadaires à disposition de l'Eglise réformée en 9e classe). Le Grand Conseil sera bientôt appelé à trancher cette question d'interprétation. - Dans sa réponse à l'enquête de la DIP concernant le projet de concordat scolaire intercantonal, le Comité a demandé de spécifier le droit des associations d'enseignants à contribuer à certaines décisions, exigence formulée également par la nouvelle Conférence des associations d'enseignants de Suisse et bien accueillie par le président de la Conférence DIP. -Concernant la revision des lois scolaires, qui est à l'ordre du jour du Grand Conseil pour la session de septembre, un député demandera des précisions quant aux exceptions prévues aux articles 34 LEP et 51 LEM qui ne prévoient plus qu'une seule date (31 juillet) pour la

Il ne semble plus si certain que l'organisation de gymnastique et sport soit confiée au Département de l'intérieur, comme cela a été annoncé dans la propagande en faveur du nouvel article constitutionnel. — On demande à l'Office cantonal de la formation professionnelle pourquoi les associations intéressées n'ont, malgré l'art. 71 de la Loi cantonale sur les écoles professionnelles, pas eu l'occasion de donner leur préavis avant que paraisse, le 1^{er} juillet, l'ordonnance concernant l'inspectorat de ces écoles.

La commission pédagogique de l'ancien canton étudie,

quant à elle, le problème de la «Gesamtschule» (école à tronc commun) et l'édition de feuilles de travail en rapport avec le nouveau plan d'étude. – Le Comité SPJ, noyau du Comité général qui tient lieu de commission pédagogique pour le Jura, s'occupe de l'Ecole romande et du prochain congrès SPJ.

Information, conférence de presse. Le Comité s'occupe de l'écho qu'a eu la dernière conférence de presse.

Cette conférence a pris une autre tournure que les précédentes. Il n'y avait pas de volonté précise des enseignants à manifester (par exemple dans la question du début de l'année scolaire), mais une série de réponses partielles qui demandaient une interprétation nuancée. Un facteur d'insécurité découvert dans la question 8 a été monté en épingle outre mesure par quelques participants (et ensuite par d'autres critiques), bien qu'il ne concerne, dans une mesure limitée, que le chiffre des Non de principe prononcés dans l'ancien canton, la majorité rejetante restant hors de doute. – Le Comité cantonal se contente du communiqué publié par le Comité directeur et tire de cette affaire plusieurs leçons pour l'avenir. Il exprime sa confiance aux dirigeants attaqués dans la presse.

Traitement, assurance. Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de voter les améliorations suivantes aux traitements légaux et aux rentes: Allocations complémentaires de 4% pour 1970. Augmentation en valeur réelle de 5% dès 1971 pour le corps enseignant en activité. Inclusion des allocations de vie chère (28%) et de la part anciennement dite non assurée (10%) dans le traitement proprement dit dès 1971; au début de cette année, il n'y aura plus d'allocations de vie chère, tout étant compris dans le traitement proprement dit; l'évolution ultérieure des prix est réservée.

Le traitement assuré se montera à 95 % du traitement légal, moins 4200 francs. Cette formule simple permet de servir des rentes équitables et qui, combinées avec la rente AVS, ne dépasseront tout de même pas les limites en pour-cent acceptées tacitement par le parlement.

Le rachat de ces augmentations coûtera environ 13 millions pour les 5 % en valeur réelle et 60 millions pour les autres parts actuellement non assurées. L'Etat s'en chargera seul, en partie par le service des intérêts. Les assurés toucheront donc l'augmentation dès janvier 1971; seules, les primes courantes pour l'AVS et les nouveaux traitements assurés auprès de la CACEB augmenteront en proportion.

Les rentes nées après le 1e avril 1965 et les allocations de cherté de 24% seront refondues avec l'allocation com plémentaire de 4% pour 1970; dès le 1.1.1971, la somme entière sera versée comme rente, sans allocations de cherté.

Pour les retraités dits anciens (ceux qui se sont retirés jusqu'au 1^{er} avril 1965) les allocations de cherté (32 %) seront portées à 36 % en automne 1970 (4 % d'allocation complémentaire), puis à 40 % et incluses dans la rente dès le 1^{er} janvier 1971; ces 4 derniers pour-cents et l'augmentation de la rente AVS à la même date viendront améliorer d'une façon heureuse le pouvoir d'achat de ces rentes qui n'ont plus bénéficié des augmentations des traitements de 1965 et 1969.

Le Comité prend connaissance des propositions du Conseil-exécutif zurichois quant aux traitements à servir au corps enseignant. Cette «revalorisation» substantielle de la profession enseignante créerait des différences allant jusqu'à plus de 6000 francs par rapport aux nouveaux traitements bernois de 1971. La nécessité, reconnue par les autorités de revoir niveau et système de nos traitements au 1. 1. 1972, est corroborée par l'évolution en cours non seulement à Zurich. – Le Comité charge la commission des traitements de chercher une formule, admissible pour tous les groupes, définissant avec quelque souplesse les relations à respecter entre les divers échelons. Il serait prématuré de fixer déjà des chiffres absolus. – Au sujet de l'inclusion des allocations de logement dans le traitement de base, que les Directions des finances et de l'instruction publique préconisent au lieu de la revision du décret que la SEB a demandée en vain plusieurs fois au cours des dernières années, des tractations auront lieu directement avec les Finances.

Sociétariat. Le Comité ne croit pas le moment venu de renoncer entièrement au diplôme bernois ou à la nomination définitive comme condition de l'admission à la SEB, en règle générale et pour ce qui concerne les classes normales. Des exceptions peuvent être faites dans des circonstances très particulières. — Quelques cas concrets sont traités sous ces aspects.

Divers. M¹¹e Martha Beck et M. Pierre Crélerot sont réélus jusqu'à fin 1974 comme membres du Conseil de fondation du Musée scolaire (Schulwarte). – Sur l'initiative d'un collègue, on charge une petite commission d'étudier, avec notre avocat-conseil et des spécialistes les possibilités légales et pratiques de préserver la jeunesse contre certaines influences néfastes. – Le Comité approuve des propositions sur la représentation proportionnelle des régions dans les commissions SEB et sur l'élection future des délégués au SLV (un par section SEB au moins). – Le Secrétariat sera muni d'un projecteur diurne (qui servira aussi à la centrale de cours) et d'une machine à affranchir. – On délègue cinq personnes au séminaire du CIPR à Brestenberg. – La troisième et

dernière conférence des présidents aura lieu le 11 courant à Spiez. Le Comité directeur fera un rapport spécial sur les trois conférences. – Donnant suite à une suggestion du rédacteur en chef et du secrétaire central, le Comité établit comme règle générale que les fonctionnaires SEB à plein temps se démettront de leurs fonctions quand ils auront atteint la limite d'âge facultative de la CACEB, les fonctionnaires à charge réduite deux ans plus tard.

Prochaine séance: 28 octobre.

Le secrétaire central: Marcel Rychner

Vereinsanzeigen - Convocations

Einsendungen für die Vereinsanzeigen in Nr. 41 müssen spätestens bis *Freitag*, 2. Oktober, 7 Uhr (schriftlich) in der Buchdruckerei Eicher & Co., Postfach 1342, 3001 Bern, sein. Dieselbe Veranstaltung darf nur einmal angezeigt werden.

Nichtoffizieller Teil - Partie non officielle

Berner Schulwarte. Ausleihe und Lesesaal bleiben am Montag, den 28. September, wegen der Herbstreinigung den ganzen Tag geschlossen.

Volkstanz. Der Volkstanzkreis Bern organisiert folgende Kurse: Kurs I (montags) Internationale Volkstänze, wie sie junge Leute gerne tanzen. Tanz- und Freizeitdiele Matte von 20.00 bis 22.00. Ab 19. Oktober bis 7. Dezember (8 Abende). Kurs II (donnerstags) Leichte Gruppentänze und Quadrillen mit besonderer Berücksichtigung der Grundschule des Volkstanzes. Turnhalle Sulgenbach, von 20.00 bis 21.45. Ab 22. Oktober bis 10. Dezember (8 Abende). Programme und Auskunft: Hugo Maler, Wylerringstrasse 90 Bern, Telephon 031 41 04 11.



Internat. Gemeinschaft für Psychologie

(Theodorianische Hochschule)

Abendstudium in Bern, evtl. mit Abschluss.

Einführung in

- 1. Psychologie
- 2. Graphologie
- 3. Berufsberatungskunde
- 4. Erziehungsberatung

(z.B. für Lehrer und Fürsorger)

Beginn des Winter-

semesters:

2. Hälfte Oktober

Unsere

Inserenten

Interessenten wenden

Postfach 2485, 3001 Bern

bürgen für Qualität